

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :

17/01/89

Origine :

DGR

MMES et MM les Directeurs et Médecins Chefs

des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

des Caisses Générales de Sécurité Sociale

des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
de PARIS et STRASBOURG

Réf. :

DGR n° 2299/89

Plan de classement :

274					
-----	--	--	--	--	--

Objet :

PROTOCOLE D'ACCORD "ORGANISMES SOCIAUX - ASSUREURS"

La présente circulaire a pour objet :

. la mise à jour de la liste des responsables de contentieux des CPAM habilités à mener les discussions avec les Compagnies d'Assurances pour l'année 1989.

Pièces jointes :

--	--

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

10 FEVRIER 1989

Dossier suivi par :

MME GOUEL - M LEVY

Téléphone :

42.79.32.04

MMES et MM les Directeurs
MMES et MM les Médecins Chefs

17/01/1989

Origine :
DGR

des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
de PARIS et STRASBOURG
(pour attribution)

MMES et MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

MMES et MM les Médecins-Conseils Régionaux

MMES et MM les Agents Comptables
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
(pour information)

N/Réf. : DGR N° 2299/89

Objet : Protocole d'Accord "Organismes Sociaux - Entreprises
d'Assurances"
. Procédure d'escalade et personnalisation des relations

Par circulaire DGR n° 2169/87 du 28 décembre 1987, je vous avais demandé de me faire connaître les modifications intervenues dans la liste des responsables de Contentieux.

Afin de me permettre une mise à jour de cet annuaire pour 1989, je vous serais obligé de m'indiquer dans les meilleurs délais et au plus tard le 10 février 1989, les éventuelles modifications intervenues dans votre organisme.

Dans le cas où aucune modification ne serait intervenue depuis la parution de la liste établie en 1988, je vous serais obligé de me le préciser.

Le Directeur-Adjoint
chargé de la Direction
de la Gestion du Risque

M. BARUBE